



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 04.10.08 - R I I I

Séance du 8 octobre 2004

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

PREFECTURE DU DOUBS
RECU LE

Conseillers communautaires en exercice : 138



28 OCT. 2004

Etaient présents : ARGUEL : Claude GRESSET (suppléant d'André AVIS) - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUYBAUD - AVANNE-AVENEY : Joël ROY, Jean-Pierre TAILLARD - BESANCON : Eric ALAUZET, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Karine SCHULLER, Danièle TETU, Corinne TISSIER, BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Jean-Claude FORESTIER (suppléant de Jean-Pierre PROST) - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Françoise GILLET, Claude PREIONI - GENNES : Gabriel JANNIN - LA CHEVILLOTTE : Jean Piquard - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON - OSSELLE : Jacques MENIGOZ - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE - RANCENAY : Michel LETHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET

Etaient absents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - AUDEUX : Françoise GALLIOU - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - BESANCON : Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Alexandre CHIRIER, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - NOVILLARS : Bernard BOURDAIS - PELOUSEY : Eric GRAVIER, Jacques TERVEL - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU - THISE : Claude BULLY - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Christelle PETITJEAN

Procurations de vote :

Mandants : N. Dahan, E. Dumont, V. Fuster, A. Ghezali, B. Medjaldi, M. Roignot, M. Bittard, M. Poulet, J. Seitz, D. Paris, B. Bourdais, C. Bully

Mandataires : B. Falcinella, J-L Fousseret, D. Baud, D. Tetu, F. Fellmann, J-C Chevailler, S. Rutkowski, J-Y Pralon, N. Barbeau, C. Preioni, R. Bourlon, J. Sifferlin

Objet : Acquisition d'un bien immobilier situé 2, rue Albert Einstein à Besançon (« ex entreprise SM2E »)

**Acquisition d'un bien immobilier situé 2, rue Albert Einstein
à Besançon (« ex entreprise SM2E »)**

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

Avis du Bureau
séance du 1 ^{er} octobre 2004

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation 2111-90 (crédits initialement prévus pour les acquisitions foncières de la zone des Marnières ; ces crédits seront réajustés à l'occasion d'une prochaine DM)	Montant : dans la limite de l'estimation du service des Domaines : 1 400 000 €

Le site industriel de l'ancienne entreprise SM2E sise 2, rue Einstein à Besançon, cadastrée section ES n°35 représente un ensemble immobilier composé de deux bâtiments sur une superficie de 8 430 m².

Le Contrat d'Agglomération signé le 12 février 2004 prévoit l'opération de réhabilitation de la friche industrielle SM2E dans le cadre de son action A.3.4.d.

Dans ce cadre, le rachat du site était initialement prévu avec une maîtrise d'ouvrage SAIEMB.

A la suite de la liquidation judiciaire de cette entreprise, l'Etat a classé le site en zone franche urbaine et a proposé que les collectivités locales s'en portent acquéreur. Dans cette perspective, la CAGB envisage d'acheter ce bien immobilier afin de développer une offre locative pour des entreprises souhaitant s'implanter en zone franche urbaine.

Le service des Domaines a estimé, le 9 décembre 2003, après enquête, la valeur vénale de ce site à environ 1 400 000 €.

Afin de permettre la maîtrise foncière de cet ensemble immobilier stratégique en terme de développement économique, il est proposé que la CAGB procède à l'acquisition de ce bien immobilier.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition de ce bien immobilier par la CAGB**
- **autorise M. le Président à procéder à l'acquisition du bien immobilier situé 2, rue Albert Einstein dans la limite de l'estimation du service des Domaines et à signer l'acte de vente et tout document et toute pièce administrative se rapportant à cette affaire**
- **autorise M. le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires publics ou privés**



PREFECTURE DU DOUBS
REÇU LE

28 OCT. 2004

3^e Direction
2^e Bureau

Pour extrait conforme,
Le Président